

Département du Calvados

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE
L'ODON
2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle des fêtes de GRAINVILLE SUR ODON, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 novembre 2017

Date d'affichage : 16 novembre 2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Rémy GUILLEUX est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Jean-Louis LECHEVALIER, Georges LAIGNEL, Alain GOBE, Laurent JACQUIN, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Laëtitia DESLANDES, Franck ROBILLARD, Bernard ENAULT, Catherine LEMAITRE, Gérard DEREL, Maryan SENK, Henri LOUVARD, Gilles DUMESNIL, Philippe BOUCHARD, Patrick DENOYELLE, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Christophe BRAUD, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA et Michel BANNIER.

Étaient absents excusés :

Véronique COLLET, Catherine BIDEL, Jean-Louis MALAQUIN, Jean-Pierre GLINEL, Valérie LEMAITRE et Mireille BEUVE.

Étaient absents :

Yannick LE GUIRIEC et Romain MASSU.

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Arnaud GUERIN et Max CLAICH.

Pouvoirs :

Catherine BIDEL à Gérard DEREL
Jean-Pierre GLINEL à Martine PIERSIELA

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTE : 34

Avant d'évoquer les points à l'ordre du jour, le Président donne la parole à Monsieur Hervé GIRARD de l'association SOLIHA afin qu'il présente au conseil communautaire les missions de SOLIHA en matière d'habitation.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jérémy MORIN du cabinet d'architecte HEDO architecte pour présenter aux membres du conseil communautaire l'avant-projet détaillé de l'équipement touristique du pont du Coudray.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2017. Aucune remarque n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017/164 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE CONCERNANT L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU PONT DU COUDRAY.
--

Suite à la présentation du projet par Monsieur MORIN, il est rappelé les principales composantes du projet : le futur site occupera 3 fonctions principales

Ø un « relais » d'information touristique et un point de départ de boucles pédestres et cyclables jouant un rôle majeur dans le développement économique et la diversification des activités touristiques :

- Û un espace d'information touristique pour l'accueil des touristes et des visiteurs. promotion de l'offre touristique globale des territoires traversés par la voie verte
- Û une boutique de vente de produits, terroir, artisanat, objets utilitaires
- Û Un espace d'information touristique, mutualisé, en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Suisse Normande, permettant l'accueil des touristes et des visiteurs

Ø un espace « services » :

- Û restauration qualitative : salle fermée de 25 couverts et terrasse de 40 couverts - niveau de prestations gastronomiques basé sur l'utilisation de produits locaux frais, carte autour d'assiettes de pays et de préparations rapides de qualité: grillades, salades, desserts, ainsi que des préparations de type snack ou paniers pique-nique à base de produits locaux
- Û 3 Hébergements Touristiques Insolites - Ces hébergements de qualité, « en dur », d'une capacité 3 à 4 lits chacun, seront aménagés avec sanitaires complet, branchés sur les réseaux eau, électricité et assainissement
- Û 2 unités de logement en bivouac sur pilotis de deux couchages chacun (sanitaires communs)
- Û une aire de bivouac pour tentes individuelles de 5 à 6 emplacements, avec possibilité de location de tente pour les itinérants de la voie verte
- Û un relais Vélo : location de vélo, garage pour la réparation de vélos, station vélo : air / eau / petite réparation / borne de recharge électrique pour VTE, vente d'objets utilitaires autour du vélo, rangement des vélos
- Û local sanitaire complet équipé de douches homme et femme à disposition des clients de l'espace bivouac
- Û sanitaires publics – point d'eau
- Û une aire de pique-nique avec tables et jeux en bordure de rivière pour l'accueil du public et des canoéistes : ponton d'accostage
- Û un hébergement pour un gardien, en entrée de site, pour la sécurité de l'ensemble

Ø un espace d'intérêt local : lieu de rassemblement pour les habitants, les écoles et les entreprises - espace d'animation clos permettant le développement d'activités et de manifestations liées à l'exploitation du site ou aux activités culturelles et de loisirs de la communauté de communes et des territoires voisins.

Une présentation des plans du projet a également été effectuée pour compléter l'information ci-dessus.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avant-projet détaillé tel que présenté ci-dessus

AUTORISE son Président à déposer le permis de construire correspondant et à signer tous documents y afférents.

DELIBERATION N°2017/165 : BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » - GRILLE TARIFAIRE 2018 POUR LA REDEVANCE INCITATIVE.

Le Président fait savoir que le conseil communautaire doit se prononcer chaque année sur la grille tarifaire qui sera appliquée pour la facturation de la redevance incitative.

Pour l'année 2018 il est proposé de diminuer les tarifs de la redevance incitative.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire suivante :

Modèle de bac	80 L 26 levées	120 L 26 levées	180 L 26 levées	240 L 26 levées	360 L 36 levées	660 L 36 levées
Abonnement au service	38.84 €	38.84 €	38.84 €	38.84 €	38.84 €	38.84 €
Forfait incluant 26 ou 36 vidages forfaitisés par an selon le volume du bac	102.15 €	130.19 €	172.75 €	215.30 €	421.57 €	722.12 €
Prix de la levée supplémentaire	5.62 €	6.99 €	9.06 €	11.12 €	15.24 €	25.56 €

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la grille tarifaire ci-dessus pour une application au 01 janvier 2018.

DELIBERATION N°2017/166 : BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » - PARTICIPATION AUX DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le versement d'une participation au budget principal par le budget annexe « déchets ménagers ».

Cette participation concerne les dépenses d'administration générales prises en charges par le budget principal mais qui concerne l'ensemble des services.

Lors du vote du budget primitif 2017, il avait été demandé à ce que la part imputée au service « déchets ménagers » soit revue par la prise en compte de l'évolution des autres services.

Afin de réajuster cette participation, il est proposé au conseil communautaire de retenir le pourcentage de 22 %, (pourcentage qui représente le nombre agents affectés au service « déchets ménagers » sur l'ensemble des agents qui occupent les bureaux). Le pourcentage précédent était de 40 %.

Les dépenses prises en comptent sont celles réalisées en 2016 pour les comptes suivants :

Comptes	libellé	réalisé 2016
60611	eau et assainissement	662,93
60612	énergie - électricité	6 341,68
60628	autres fournitures non stockées	971,26
60631	fournitures d'entretien	1 463,92
60632	fournitures de petit équipement	1 603,08
6064	fournitures administratives	5 268,25
61522	entretien de bâtiments	4 050,53
61551	entretien matériel roulant	817,49
6156	maintenance	12 501,90
616	primes d'assurances	12 092,84
6182	documentation générale et technique	832,80
6218	autres personnel extérieur	1 257,57
6225	indemnités du comptable	746,58
6232	fêtes et cérémonies	2 561,56
6236	catalogues et imprimés	2 275,85
6237	publications	8 549,32
6261	frais d'affranchissement	2 901,36
6262	frais de télécommunication	4 120,01
6281	concours divers (cotisations)	969,90
6283	frais de nettoyage des locaux	3 679,20
6284	redevance pour service rendu	4 478,87
6455	assurance du personnel	9 306,21
6474	versement autres œuvres sociales	2 397,30
6475	médecine du travail	992,16
	TOTAL	90 842,57

budget général = 90 842,57 x 78% = 70 857.20 €
 budget OM = 90 842,57 x 22% = 19 985.37 €

65	indemnités du Président (5%)	1 396,29
64	service comptabilité (25%)	7 742,87
68	amortissement camionnette	3 500,00
	TOTAL	12 639,16

**total participation budget OM
(19 985,37 + 12 639,16)**

32 624,53 €

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation présentée ci-dessus.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n°2017/086 en date du 11 avril 2017.

DELIBERATION N°2017/167 : BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » - DECISION MODIFICATIVE N°2.
--

Le président fait savoir qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires 2017 et propose une décision modificative au budget annexe « déchets ménagers »

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement (dépenses)

- Transférer la somme de 3 500 € du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6811 « dotations aux amortissements »

En section d'investissement (recettes)

- Augmenter de 500 € les crédits inscrits au compte 28131 « amortissement des bâtiments »
- Augmenter de 300 € les crédits inscrits au compte 28135 « amortissement des installations générales, agencements et aménagements des constructions »
- Augmenter de 700 € les crédits inscrits au compte 28157 « amortissement des agencements et aménagement du matériel et outillage industriel »
- Augmenter de 2 000 € les crédits inscrits au compte 281738 « immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – amortissements autres constructions »

En section d'investissement (dépenses)

- Augmenter de 3 500 € les crédits inscrits au compte 2155 « outillage industriel »

DELIBERATION N°2017/168 : AVENANTS AUX CONVENTIONS PASSES AVEC LA MUTUALITE FRANÇAISE NORMANDIE ET LA C.A.F.

Le Président rappelle au conseil communautaire que, suite à la fusion des communautés de communes Vallée de l'Orne et Evrecy Orne Odon, la nouvelle communauté dispose de 2 crèches, de 3 Relais Assistants Maternels (RAM) et d'une halte-garderie sur son territoire.

Ces différents services font l'objet de convention dont les périodicités et les dates de fin sont différentes. De même, les contrats enfance jeunesse signés avec la CAF du Calvados se terminent au 31/12/2017 pour l'un et au 31/12/2019 pour l'autre.

Aussi, afin de pouvoir harmoniser ces services dans les années à venir, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour autoriser son Président :

- A signer un avenant avec la Mutualité Française Normande pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2019, la convention actuellement en cours pour la gestion des crèches situées à Evrecy et à Maltot
- A prolonger les conventions en cours avec la Mutualité Française Normande, par renouvellement annuels, jusqu'au 31 décembre 2019
- A prolonger la convention en cours avec l'ADMR, par renouvellement annuels, jusqu'au 31 décembre 2019
- A signer avec la CAF du Calvados la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2019, du contrat enfance jeunesse se terminant au 31 décembre 2017, afin que les 2 contrats enfance jeunesse prennent fin à la même date.
-

Cette harmonisation des dates de fin des contrats permettra de réaliser une consultation globale pour la gestion des crèches et des RAM dans le courant de l'année 2019

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition ci-dessus

AUTORISE son Président à signer les avenants, renouvellements de conventions et de contrats relatifs à la gestion des crèches, RAM et halte-garderie.

DELIBERATION N°2017/169 : ETUDES DE CONCEPTION ET SUIVI DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE – PROGRAMMES 2018 A 2021.
--

Le Président rappelle au conseil communautaire la consultation engagée pour recruter un maître d'œuvre qui sera chargé des études de conception et du suivi de la réalisation des travaux de voirie.

La consultation a été réalisée selon la procédure adaptée de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28-1 du Code des marchés publics.

Contenu des éléments de mission

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>
EP	Etudes préliminaires (y inclus l'élaboration du programme de travaux)
AV	Avant-projet (y inclus l'établissement des dossiers de subvention)
P	Etudes de projet
PRO	Assistance pour la passation du contrat de travaux
ACT	Direction de l'exécution des travaux
DET	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Trois offres ont été reçues et analysées selon les critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %

- Valeur technique : 40 %

Suite à l'analyse des offres, la commission voiries propose au conseil communautaire de retenir le bureau d'études ACEMO.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition ci-dessus

AUTORISE son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec le bureau d'études ACEMO.

DELIBERATION N°2017/170 : ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA VALLEE DE L'ORNE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION (CELLULE EMPLOI).

Le Président rappelle au conseil communautaire que l'Association Intercommunale de la Vallée de l'Orne pour l'emploi et l'insertion est une association créée en 1990. Elle est constituée de l'ex CDC Vallée de l'Orne et de la commune de SAINT ANDRE SUR ORNE.

Le Conseil Départemental est représenté à cette association par les élus départementaux locaux. Pôle Emploi est également représenté au sein de l'Association.

Les ressources de l'Association sont principalement constituées les subventions versées par les deux collectivités locales. La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se substituant à l'ancienne CDC Vallée de l'Orne a versé à l'association 34 067.34 € au titre de l'année 2017.

L'association a pour objet de promouvoir, susciter, soutenir toutes les actions tendant au développement local de l'emploi et favorisant l'insertion et la formation des personnes privées d'emploi :

- pour les demandeurs d'emploi
 - Ø affichage des offres de Pôle Emploi
 - Ø mise à disposition des offres de concours administratifs
 - Ø accueil personnalisé et individualisé des personnes à la recherche d'information et d'emploi
 - Ø aide à la rédaction de curriculum vitae, lettre de motivation, dossier d'inscription ASSEDIC
 - Ø renseignements sur les formations
 - Ø mise en relation sur l'offre
- pour les entreprises
 - Ø analyse des demandes en personnel
 - Ø recueil des offres d'emploi locales
 - Ø conseil et proposition de réponses adaptées aux besoins (qualification, mesures et aides pour l'emploi).

Au regard de l'actuelle gouvernance de l'association, composée exclusivement d'élus, du montant important du financement apporté par la collectivité et de la volonté de développer ce service sur l'ensemble du territoire de la nouvelle CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, il est proposé à l'assemblée communautaire d'intégrer le service à la communauté de communes.

Le choix d'une intégration de ce service a pour principal avantage une maîtrise du service à l'échelle du territoire par la Communauté de Communes, soucieuse de répondre au mieux aux attentes des demandeurs d'emploi et des entreprises à la recherche de salariés.

Propositions :

1. à compter du 1er janvier 2018, de ne plus subventionner l'Association et reprendre en régie directe l'organisation du service pour l'insertion et l'emploi
2. considérant l'obligation de reprendre le personnel associatif, en application de l'article L 1224-3 du Code du Travail, recruter la salariée permanente de l'association à compter du 1er janvier 2018, en contrat indéterminé de droit public, en reprenant les clauses substantielles du contrat travail liant le salarié à son employeur initial (rémunération, ancienneté, durée du temps de travail...).

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre ce service dans le cadre des compétences de la communauté de communes

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 27/35^{ème} afin de reprendre le personnel actuellement en statut associatif dans les mêmes conditions que celles du contrat actuel.

AUTORISE son Président à signer avec la personne actuellement en poste à l'association un contrat indéterminé de droit public

RAPPORT DE LA CLECT : PROPOSITION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.

Il est remis à l'ensemble des membres présents le rapport d'évaluation des charges établi par la CLECT pour les transferts des zones d'activités et de la compétence voirie.

Il est rappelé que pour le territoire de la communauté de communes, seule la zone d'activité communale « les Cerisiers » située à Evrecy est transférée à la communauté de communes.

Après discussion sur les modalités de calcul des charges transférées, le rapport de la CLECT est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2017/171 : AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION MULTI-RISQUES DE LA BASSE VALLEE DE L'ORNE.

Le Président fait savoir au conseil communautaire que dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention multi-risques de la basse vallée de l'Orne (PPRBVO) il a été demandé à la communauté de communes de faire part de ses observations ou remarques sur les documents transmis.

Le plan de prévention a pour objet :

- De délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru
- De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques
- De définir les mesures de prévention
- De définir, dans les zones concernées, les mesures relatives à l'aménagement.

Le plan de prévention multi-risques de la Basse vallée de l'Orne est établi pour prévenir les risques majeurs d'inondation par débordement de cours d'eau, de submersion marine, d'érosion et de migration dunaire.

Concernant le territoire de la communauté de communes, les communes prises en compte dans ce plan sont :

- Fontaine Etoupefour
- Feuguerolles-Bully
- May sur Orne

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME ne pas avoir de remarques à faire sur le plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du bilan du FORUM de l'emploi

Monsieur PAGNY, vice-président en charge de la commission « actions en faveur de l'emploi, de la promotion du tourisme et des liaisons douces », présente à l'ensemble des conseillers communautaires le bilan statistique de la 6^{ème} édition du forum de l'emploi et de la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président

Bernard ENAULT